



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE ARIEGEOISE DE L'O.C.C.E.

Association loi 1901 Siège social : 1 ter rue du Lieutenant Paul Delpech 09000 FOIX

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS





ASSOCIATION DEPARTEMENTALE ARIEGEOISE DE L'O.C.C.E.

Association loi 1901 Siège social : 1 ter rue du Lieutenant Paul Delpech 09000 FOIX

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du de l'Association Départementale Ariègeoise de l'O.C.C.E. relatifs à l'exercice clos le 31 août 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 2. Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels concernant les méthodes comptables appliquées d'une part, par le siège départemental, d'autre part, par les coopératives scolaires et foyers coopératifs et enfin, les retraitements d'agrégation.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les disponibilités.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 10 décembre 2024

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi Commissaire aux Comptes



BILAN DE L'ASSOCIATION

		31.08.2024					
ACTIF	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net	31.08.2023	PASSIF	31.08.2024	31.08.2023
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	126 947	125 746
Terrains					Report à nouveau	681 279	774 090
Constructions					Résultat de l'association	35 810	-91 525
Matériels d'activités	898	898			Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	6 643	5 625	1 018	2 075	Total	844 036	808 311
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
					Fonds dédiés	3 000	
Autres prêts et titres immobilisés	450		450		Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements				250	Provisions pour charges		
Total	7 992	6 523	1 468	2 325	Total	3 000	
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	624		624	1 626	Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers	5 452		5 452	4 293	Fournisseurs	6 211	4 015
Comptes courants OCCE	1 286		1 286	2 883	Dettes fiscales et sociales	5 436	4 051
Autres créances (dont erreurs débitrices)	4 527		4 527	4 000	Comptes courants OCCE	3 182	
Trésorerie	849 104		849 104	801 013	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	835	
Charges constatées d'avance	238		238	238	Produits constatés d'avance		
Total	861 231		861 231	814 051	Total	15 663	8 065
TOTAL	869 222	6 523	862 699	816 376	TOTAL	862 699	816 376



COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

	2023/2024	2022/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION	2020/2021	20272020
Cotisations perçues	209 506	211 192
Ventes de produits	283 022	282 150
Prestations de service et animations	120 572	168 389
Subventions d'exploitation	368 696	298 677
Dons et Mécénat	300 090	298 077
	176.064	125.062
Contributions financières	176 964	125 963
Autres produits	1 048	2 843
Reprises sur dépréciations et provisions		16 200
Utilisations des fonds dédiés		
Tota	al 1 159 807	1 105 415
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	143 665	129 349
Variation des stocks de fournitures à céder	1 001	-922
Autres achats et charges externes	962 951	1 053 358
Aides financières	580	1 200
Impôts et taxes	967	1 341
Salaires	7 723	13 982
Charges sociales	6 089	2 095
Cotisations reversées	15 297	16 737
Autres charges	2 697	95
	12 240	15 261
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	12 240	13 201
Dotations aux dépréciations et provisions	2 000	
Reports en fonds dédiés	3 000	1 222 104
Tota		1 232 496
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	3 597	-127 082
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	5 626	5 583
Reprises sur dépréciations et provisions		
Tota	al 5 626	5 583
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Tota	al	
RESULTAT FINANCIER (II)	5 626	5 583
RESULTAT COURANT (I + II)	9 223	-121 499
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	60 886	58 448
Sur opérations en capital	00 000	30 110
Reprises sur dépréciations et provisions		
	al 60 886	58 448
CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 00 000	50 440
	24.200	20.474
Sur opérations de gestion	34 299	28 474
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Tota		28 474
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	26 587	29 974
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	35 810	-91 525
	1	-
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	73 123	69 383
Tota		69 383
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	73 123	69 383
Total		69 383
100	15 125	07 303

ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DE L'ARIEGE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2024. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent	
Total du bilan :	862 699,21 €	816 376,29 €	
Résultat de l'exercice :	35 810,03 €	-91 525,10 €	
Nombre de coopératives et foyers attendus :	166	166	
dont coopératives et foyers agrégés :	166	166	
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	0	
Nombre de coopérateurs :	12 227	11 956	
Heures de bénévolat du siège départemental	800	800	
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	1 859	1 723	
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	1	1	personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	73 123 €	69 383 €	

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice est marqué par un retour à un résultat excédentaire (+ 22,6 K€ vs - 92,7 K€) concernant les comptes agrégés des coopératives du fait d'une hausse des recettes de 5,1 % (Subventions et contributions principalement) et d'une baisse des dépenses de 4,9% (charges des activités éducatives principalement).

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

 $Conform\'ement \ aux \ principes \ comptables \ g\'en\'eralement \ admis, le \ si\`ege \ tient \ une \ comptabilit\'e \ d'engagement :$

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DE L'ARIEGE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif: Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.

Report à nouveau : Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.

Résultat exercice : 35 810,03 dont dont 22 631,83 pour les C.R.F. agrégés

Autres créances : 4 527,00 dont 4 527,00 pour le siège départemental

pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs

entre total actif et total passif constatés dans C.R.F. agrégés.

Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.

Autres dettes: 835,13 dont dont 835,13 pour le siège départemental pour les CRF agrégés corre

pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs

entre total actif et total passif constatés dans C.R.F. agrégés.

Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.

Disponibilités:
849 104,45 dont dont dont dont siège départemental 703 910,53 pour les C.R.F. agrégés, 4 240,42 par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros	dont	1 056,74	pour le siège correspondant aux amortissements pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
équipement :	dont	11 183,08	pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ		67,37	par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	1 226 210 20 dont	98 888,33	pour les C.R.F. agrégés,
Total des produits.	dont	1 127 430,97	pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ	_		par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	dont	85 710,13	pour les C.R.F. agrégés,
Tour des charges .	dont	1 104 799,14	pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ		6 655,42	par C.R.F. agrégés

136,34 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale	1,0	1,0
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	0,4	0,2
Total	1,4	1,2

7. AUTRES INFORMATIONS

Résultat net moyen :

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	166	166
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	100%	100%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	166	166
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	16	13
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	150	149
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	1	1
Participants aux séances de formation (estimation)	10	6



BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

		31.08.2024		24.00			
ACTIF	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net	31.08.2023	PASSIF	31.08.2024	31.08.2023
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	126 947	125 746
Terrains					Résultat du siege de l'association	13 178	1 201
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	898	898			Total	140 126	126 947
Autres immobilisations corporelles	6 643	5 625	1 018	2 075	FONDS DEDIES ET PROVISIONS	5	
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	3 000	
Autres prêts et titres immobilisés	450		450		Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements				250	Provisions pour charges		
Total	7 992	6 523	1 468	2 325	Total	3 000	
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	624		624	1 626	Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers	5 452		5 452	4 293	Fournisseurs	6 211	4 015
Comptes courants OCCE	1 286		1 286	2 883	Dettes fiscales et sociales	5 436	4 051
Autres créances	4 527		4 527	4 000	Comptes courants OCCE		
Trésorerie	145 194		145 194	119 649	Autres dettes 83		
Charges constatées d'avance	238		238	238	Produits constatés d'avance		
Total	157 320		157 320	132 688	Total 15 663		8 065
TOTAL	165 312	6 523	158 789	135 013	TOTAL	158 789	135 013



COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

		2023/2024	2022/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations perçues		28 135	27 575
Ventes de produits		1 123	1 404
Prestations de service et animations		10 888	24 723
Subventions d'exploitation		37 291	7 351
Dons et Mécénat			
Contributions financières		14 778	12 182
Autres produits		1 048	2 843
Reprises sur dépréciations et provisions			16 200
Utilisations des fonds dédiés			
	Total	93 263	92 278
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de fournitures à céder		1 406	2 378
Variation des stocks de fournitures à céder		1 001	-922
Autres achats et charges externes		45 988	61 285
Aides financières		580	1 200
Impôts et taxes		967	1 341
Salaires		7 723	13 982
Charges sociales		6 089	2 095
Cotisations reversées		15 202	14 148
Autres charges		2 697	95
Dotations aux amortissements		1 057	1 058
Dotations aux dépréciations et provisions		1 057	1 050
Reports en fonds dédiés		3 000	
100000000000000000000000000000000000000	Total	85 710	96 660
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	Total	7 552	-4 382
PRODUITS FINANCIERS		7 332	-4 302
Produits des placements		5 626	5 583
Reprises sur dépréciations et provisions		3 020	3 363
reprises our depreciations of provisions	Total	5 626	5 583
CHARGES FINANCIERES	Total	3 020	3 303
Intérêts et charges assimilées			
Dotations aux dépréciations et provisions			
Dotations aux depreciations et provisions	Total		
DECLI TAT EINANCIED (II)	Total	5 (2(<i>5 5</i> 92
RESULTAT FINANCIER (II) RESULTAT COURANT (I + II)		5 626 13 178	5 583
PRODUITS EXCEPTIONNELS		13 1/8	1 201
Sur opérations de gestion			
Sur opérations de gestion			
Reprises sur dépréciations et provisions			
reprises sur depreciations et provisions	Total		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	10141		
Sur opérations de gestion			
, <u>,</u>			
Sur opération en capital			
Dotations aux dépréciations et provisions	T. 4.1		
DECLIE TATE ENCEDERONNEL (HE)	Total		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		12.150	1 201
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)		13 178	1 201
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Т	T	
Dons en nature et prestations en nature	1	22,000	22.000
Bénévolat	_	22 000	22 000
CVI AD CEG DEG CONTRADA CONTRA	Total	22 000	22 000
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN	I .		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en r	ature	22.00	••
Personnel bénévole		22 000	22 000
	Total	22 000	22 000



ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2024, qui dégage un excédent de 13 178,20 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE L'exercice se situe dans la continuité de l'exercice précédent.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	898,10			898,10
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	5 635,95			5 635,95
Mobilier de bureau	1 007,49			1 007,49
Immobilisations en cours				
Total	7 541,54			7 541,54

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice Néant

c) Tableau de variation des amortissements

c) Tableau de variation des amortissements							
Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin		
Logiciels informatiques	33%						
Constructions et agencements	5%						
Matériel d'activités	33% à 20%	898,10			898,10		
Agencements & amén. divers	10%						
Matériel de transport	25%						
Matériel informatique	33%	4 080,41	883,41		4 963,82		
Mobilier de bureau	20%	487,97	173,33		661,30		
	Total	5 466,48	1 056,74		6 523,22		

2. Immobilisations financières

Avances de fonds aux coopératives	450,00 450,00
3. Stocks Agendas C2, agendas C3 et guides du maître	624,20 624,20

4. Coopératives et usagers divers

<u> </u>			
Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés			
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés	5 452,00		5 452,00
Total	5 452,00		5 452,00

5. Comptes courants OCCE (débiteurs) Fédération OCCE	1 285,75 1 285,75
6. Autres créances	
Subventions à recevoir	4 500,00
Koenraad Anne	27,00
	4 5 27,00
7. Trésorerie	
Banque Populaire du sud	64 415,75
Livret A Banque Populaire	78 656,43
Intérêts courus à recevoir	2 121,74
	145 193,92
8. Charges constatées d'avance	
Calendriers 2025	237,50
	237,50

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
FONDS DEDIES CINEMA		1 000,00)	1 000,00
FONDS DEDIES REGARD SUR PATRIMOI	NE	2 000,00		2 000,00
Total		3 000,00		3 000,00

3. Provisions

Néant.

4. Emprunts et dettes assimilées

Néant.

_	•	•
•	HOL	ırnisseurs

Fournisseurs	2 771,00
Fournisseurs, factures non parvenues	3 440,00
•	6 211,00
6. Dettes fiscales et sociales	
Personnel - Charges à naver	1 483 08

1 cisoinici Charges a payer	1 703,00
Sécurité sociale	2 120,54
Caisse de retraite	834,72
Impôts sur les produits financiers	924,22
Formation professionnelle continue	<u>72,96</u>
•	5 435,52

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

Union régionale OCCE	31,50
AD 69 RHONE	<u>3 150,00</u>
	3 181,50

8. Autres dettes

455,00
5,43
<u>374,70</u>
835,13

9. Produits constatés d'avance

Néant.

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	12 227	11 956
Cotisation nationale par coopérateur	1,22 €	1,16 €
Cotisation départementale par coopérateur	1,05 €	1,11 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	27 755,29	27 140,12
Cotisations versées à la Fédération	14 916,94	13 868,96
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	14 916,94	13 868,96

2. Subventions d'exploitation

NATURE		Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères		25 720,00	
Subventions conseil régional		4 271,00	1 851,00
Subventions conseil départemental		4 500,00	4 000,00
Subventions communes		2 800,00	
Autres subventions			1 500,00
	Total	37 291,00	7 351,00
Dont reversées aux coopératives			1 200,00

3. Contributions financières

Contributions financières d'autres organismes	5 300,00
Aides reçues de la fédération (CAC, CNEA)	<u>9 477,60</u>
	14 777,60

4. Aides financières

Aides financières octroyées aux coops	30,00
Prise en charge de dépenses pour coops	<u>550,00</u>
	580.00

5. Produits exceptionnels

Néant.

6. Charges exceptionnelles

Néant.

VI- AUTRES INFORMATIONS

1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

2. Engagement de crédit-bail et locations de longue durée

Néant.

3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

4. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par l'Inspection académique d'un personnel à temps plein.

b) Bénévolat

Le bénévolat du siège départemental représente environ 800 heures de travail valorisées à 22 000,00 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

• BANQUE POPULAIRE DU SUD :

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Populaire du Sud (Convention du 28/09/2011).

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	150	149
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	665 203,99	640 023,05
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	3 275,03	3 609,35
Montant des impôts dus par l'AD	786,01	1 004,09
Montant des intérêts acquis nets après impôts	2 489,02	2 605,26
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%

RAPPORT FINANCIER OCCE DE L'ARIEGE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de notre association au cours de l'exercice clos le 31 août 2024, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Notre commissaire aux compte, le cabinet audit france, vous donnera dans son rapport toutes les informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous fournir toutes les précisions et tous les renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

1. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et d'évaluation mentionnées dans l'annexe.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent et font apparaître des comptes annuels agrégeant les CRF reçus.

Le bénévolat des mandataires s'élèvent à 1 859 heures

soit environ 1 personne(s) en équivalent temps plein.

Le Conseil d'administration est composé d 11 personnes.

Les administrateurs se sont réunis à 14 reprises au cours de l'exercice.

1.1 Siège de l'association

Les produits du Siège se sont élevés à 98 888,33 € pour l'exercice clos contre

97 861,18 € pour l'exercice précédent.

La cotisation des familles s'est élevée à 2,27 € par coopérateur contre

2,27 € par coopérateur pour l'exercice précédent. La cotisation votée pour l'exercice en cours s'élève à
 2,30 € Nous vous proposons de fixer la cotisation des familles par coopérateur pour l'exercice à venir à

2,32 €

Le résultat du Siège s'est élèvé à 13 178,20 € Ce résultat s'analyse comme suit :

Hausse des financements publics obtenus (subventions DRAC, FDVA CNC et ADAGE). Embauche d'un assistant administratif à compter de décembre 2023 à environ 40% d'un temps plein.

1.2 Coopératives scolaires et foyers coopératifs

166 coopératives et foyers sur le 166 affiliés ont envoyé leur CRF dans les délais statutaires et ont pu être agrégés dans les comptes annuels de l'association.

Les données caractéristiques des coopératives scolaires et foyers coopératifs agrégés sont les suivantes :

 Ressources des coopératives agrégés dont subventions encaissées
 1 155 186,26 € 359 552,33 €
 Trésorerie à la clôture
 703 910,53 €

Compte tenu d'une sommation des CRF à 100,00%, le produit moyen par coopérateur est estimé à

94,48 € par coopérateur.

2. SITUATION ET ACTIVITE DU DERNIER EXERCICE CLOS

Le nombre de coopérateurs s'est élevé à 12 227 contre

11 956 pour l'exercice précédent.

Le nombre de coopératives s'est élevé à 166 contre

pour l'exercice précédent.

3. EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE

0 CRF sont arrivés au siège départemental après l'arrété des comptes, n'ont pu être saisis et ne sont donc pas intégrés dans les comptes annuels agrégés soumis à votre approbation.

4. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le budget prévisionnel du siège départemental pour l'exercice en cours fait apparaître un résultat équilibré.

5. AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos comme suit :

- le résultat du siège départemental, soit 13 178,20 € au fonds associatif.

- le résultat des coopératives agrégées, soit 22 631,83 € dans leur report à nouveau.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

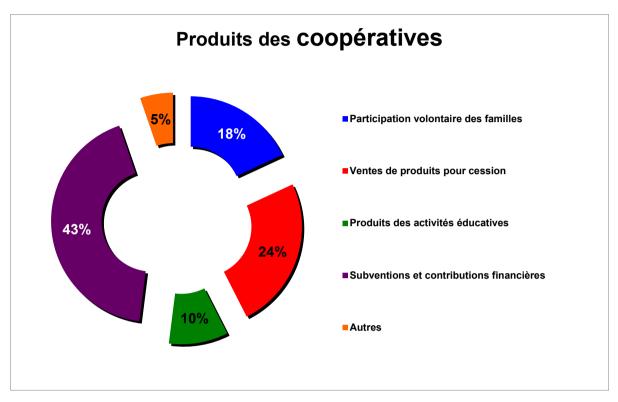
Le Président Le Trésorier

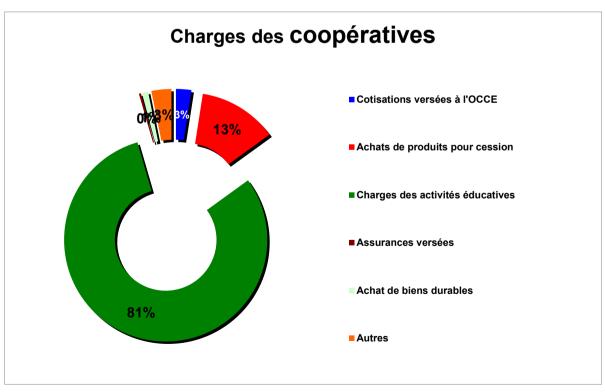




ANALYSE FINANCIERE OCCE DE L'ARIEGE

2023/2024



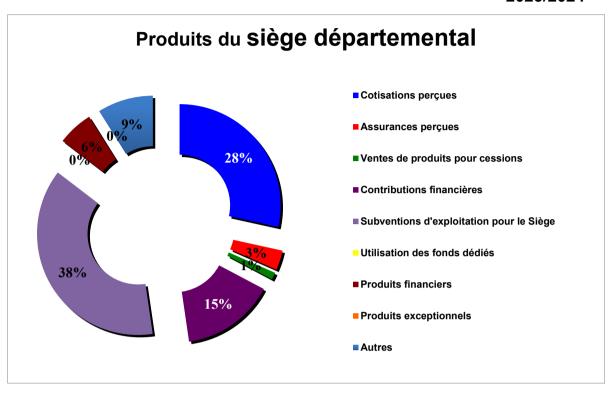


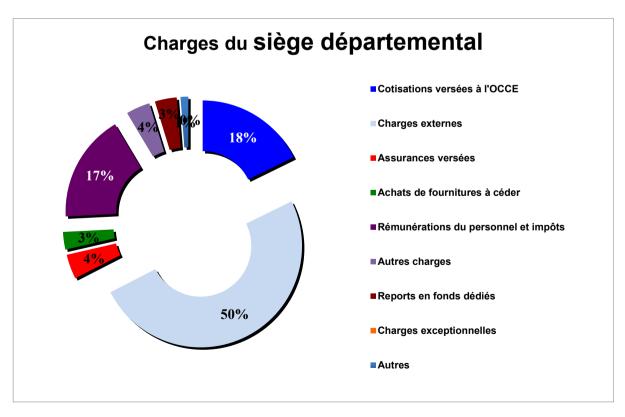




ANALYSE FINANCIERE OCCE DE L'ARIEGE

2023/2024



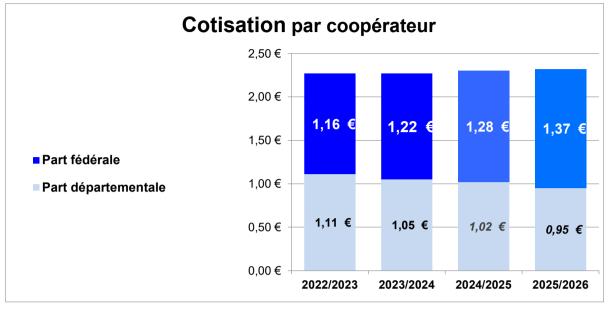






ANALYSE FINANCIERE OCCE DE L'ARIEGE

2023/2024



2022/2023	2023/2024
92 €	94 €

Produit moyen par coopérateur

Données caractéristiques (en nombre)

<u> Donnees</u>	caracteristiques	(en nombre	<u>)</u>
			_

Coopérateurs	:
Coopératives	:

Affiliées :

dont agrégées : dont non agrégées :

Mutualisées:

Outil comptable préconisé :

Utilisateurs (en nombre):

Utilisateurs (en %):

Bénévolat (en heures déclarées) :

par le siège départemental : par les mandataires :

soit en équivalent temps plein

11 956	12 227		
166	166		
166	166		
0	0		
149	150		
Retkoop			
166	166		
100%	100%		
800 h	800 h		
1 723 h	1 859 h		
1 personnes	1 personnes		

Situation financière du siège départemental

Fonds de roulement en mois d'exploitation

125 K€	139 K€
15 mois	19 mois